

Arrêté portant composition du conseil d'administration du CROUS Amiens Picardie

La Rectrice de région académique Hauts-de-France
Rectrice de l'académie de Lille
Chancelière des Universités

- VU** l'article R.822-10 du code de l'éducation,
- VU** l'arrêté rectoral de proclamation des résultats de l'élection des représentants étudiants au Conseil d'Administration du CROUS Amiens-Picardie en date du 5 février 2026,
- VU** les propositions formulées par les représentants étudiants titulaires,
- VU** les propositions des organisations syndicales représentatives,

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de l'académie d'AMIENS :

a - Représentants de l'Etat

Membres titulaires

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales (SGAR) ou son représentant,
Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou son représentant,
Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant,
Le Directeur Régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) ou son représentant,
Le Délégué Régional Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) ou son représentant,
Le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC) ou son représentant.

b - Représentants des étudiants

Liste « FAEP/FAGE, BOUGE TON CROUS avec la FAEP, l'AGORAé et tes assos étudiantes. La liste indépendante de tout courant politique pour une vie étudiante inclusive, écologique et émancipatrice » :

Membres titulaires

Monsieur Emilien ROUSSEL
Madame Juliette LE GUEN
Monsieur Aurélien LEJEUNE
Madame Margot CHIEU
Monsieur Maxime BOUFFLERS

Membres suppléants

Madame Lilou SEIGNEUR
Monsieur Louis KAUFFMANN
Madame Chaimaa NASSEF
Monsieur Matthéo DE FARIA
Madame Khawla OUARCHANI

Liste « UNEF, union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas a 1€ et une allocation d'autonomie pour tou.te.s » :

Membre titulaire

Madame Eryne WARIN

Membre suppléant

Monsieur Yanis ORDON

Liste « COORDINATION ETUDIANTE, solidarité étudiante : pour briser la précarité » :

Membre titulaire

Madame Sarah BLANGIS

Membre suppléant

Monsieur Robin ALAVOINE

c - Représentants du personnel

Membres titulaires

Monsieur Daniel BROOD, CGT
Monsieur Raymond RIVIÈRE, SGEN-CFDT
Monsieur Jean-Noël FROMONT, SGEN-CFDT

Membres suppléants

Madame Céline HATRON, CGT
Monsieur Alexandre FAUVILLE, SGEN-CFDT
Madame Véronique MULLE, SGEN-CFDT

d - Présidents ou directeurs d'établissements d'enseignement supérieur

Membres titulaires

Monsieur Denis POSTEL,
Président de l'Université de Picardie Jules Verne

Madame Claire ROSSI,
Directrice de l'Université de Technologie de
Compiègne (UTC)

Membres suppléants

Madame Virginie LE MEN
Vice-Présidente déléguée Vie étudiante, vie de
campus et réussite étudiante de l'UPJV
Monsieur Philippe CHOQUET,
Directeur Général d'UniLaSalle

e - Représentant de la Région

Membres titulaires

Membres suppléants

f - Personnalités représentant les communes et les établissements publics de coopération intercommunale

Membres titulaires

Membres suppléants

g - Personnalités désignées en raison de leur compétence

Monsieur Jean-Paul MEYRONNEINC, Président de la Banque Alimentaire de la Somme
Madame Coline POTIER-BLANCHARD, Déléguée Picardie – Association SOS Homophobie
Monsieur Olivier LHERMITTE, Proviseur du lycée Edouard Gand à Amiens
Madame Emmanuelle DUPONT, cheffe d'établissement, cité scolaire Henri Martin à Saint-Quentin

Article 2 : Les membres des collèges e et f seront désignés ultérieurement.

Article 3 : L'arrêté du 11 février 2025 portant composition du conseil d'administration du CROUS Amiens Picardie est abrogé.

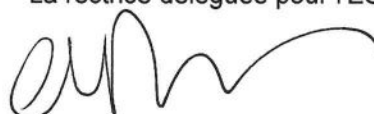
Article 4 : Le directeur général et l'agent comptable assistent aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

Article 5 : La présidente du conseil d'administration peut inviter à assister à la séance toute personne dont l'audition paraît utile.

Article 6 : Le Directeur du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de l'académie d'Amiens est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 16 mars 2026

Pour la rectrice et par délégation
La rectrice déléguée pour l'ESRI



Michelle BUBENICEK